

PO-20-008	Politique de confidentialité visant les renseignements personnels collectés par un moyen technologique du CIUSSS MCQ	
Version n° 1	Entrée en vigueur : 2024-03-26	Révisée le : S. O.
<input checked="" type="checkbox"/> Politique organisationnelle <input type="checkbox"/> Politique de gestion interne <input type="checkbox"/> Politique spécifique		
Champ d'application : Cette politique s'applique aux personnes utilisant des moyens technologiques du CIUSSS MCQ ainsi qu'aux intervenants de l'établissement.		
Installation(s) : Toutes les installations du CIUSSS MCQ		
Territoire(s) visé(s) : Tous les territoires du CIUSSS MCQ		
Service(s) visé(s) : Tous les services du CIUSSS MCQ		
Document(s) associé(s) : S. O.		

1. PRÉAMBULE

La *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* a introduit de nouvelles responsabilités et obligations aux organismes publics en matière de protection des renseignements personnels au Québec¹. Les modifications à la législation prévoient notamment que les organismes publics qui recueillent par un moyen technologique des renseignements personnels doivent publier leur politique de confidentialité sur leur site Internet et la diffuser par tout moyen propre afin d'atteindre les personnes concernées qui sont ou seraient concernées par celle-ci.

Par ailleurs, le CIUSSS MCQ est assujéti à la confidentialité prévue à d'autres législations telles que la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*², la *Loi sur la santé publique*³ et la *Loi sur la protection de la jeunesse*⁴. L'établissement s'est aussi doté d'un code de conduite et de diverses procédures sur l'accès aux renseignements personnels.

La présente politique a donc pour but d'être transparente envers les personnes utilisant les moyens technologiques du CIUSSS MCQ et d'indiquer la manière dont seront utilisés leurs renseignements personnels. Ainsi, elle vise à les informer de leurs droits lorsque l'établissement collecte des renseignements personnels. Notamment, lorsqu'elles accèdent aux sites Internet sous la responsabilité du CIUSSS MCQ ainsi qu'en utilisant des formulaires électroniques, applications et courriers électroniques.

¹ *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, LQ 2021, c. 25

² *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, RLRQ c S-4.

³ *Loi sur la santé publique*, RLRQ c S-2.2

⁴ *Loi sur la protection de la jeunesse*, RLRQ c P-34.1

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Informer les personnes incluant notamment les intervenants, les usagers ainsi que leurs proches utilisant les moyens technologiques du CIUSSS MCQ sur les pratiques en matière de protection des renseignements personnels.
- Assurer le respect par l'établissement de ses obligations légales.
- Assurer une transparence dans la collecte, l'utilisation, la communication et la conservation de renseignements personnels recueillis par un moyen technologique.
- Informer les utilisateurs de leurs droits d'accès, de rectification et sur le processus de plainte en lien avec la présente politique.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Décrire sommairement les catégories de renseignements personnels recueillies ainsi que les finalités générales des collectes.
- Informer sommairement des moyens technologiques utilisés afin de collecter des renseignements personnels.
- Exposer les catégories de personnes au sein du CIUSSS MCQ ayant accès aux renseignements personnels collectés.
- Décrire les catégories de tiers dont il est nécessaire de communiquer des renseignements personnels collectés.
- Décrire sommairement les mesures prises pour assurer la confidentialité et la sécurité de la protection des renseignements personnels.
- Informer les intervenants du CIUSSS MCQ de l'obligation d'accéder uniquement aux informations nécessaires dans le cadre de leurs fonctions.
- Informer les utilisateurs de l'obligation des intervenants d'accéder uniquement aux informations nécessaires dans le cadre de leurs fonctions.

4. DÉFINITIONS

Actif informationnel

Un actif informationnel est, au sens de la *Loi concernant le partage de certains renseignements de santé*, soit une banque d'information, un système d'information, un réseau de télécommunication, une infrastructure technologique ou un ensemble de ces éléments ainsi qu'une composante informatique d'un équipement médical spécialisé ou ultra spécialisé. Est également considéré comme un actif informationnel⁵, tout support technologique contenant de l'information.

Confidentialité

Propriété d'une information de n'être accessible ni divulguée qu'aux personnes ou entités désignées et autorisées⁶.

Courrier électronique

Message envoyé ou reçu par un intervenant ou utilisateur vers un ou plusieurs destinataires par l'entremise d'une messagerie électronique.

⁵ CIUSSS MCQ. *Politique sur la sécurité informationnelle*, 2016, p. 3.

⁶ *Ibid.*, p. 2.

Droit au respect de la vie privée

Droit constitutionnel protégé par diverses législations afin d'éviter des intrusions dans la sphère personnelle des individus notamment en protégeant l'utilisation ou la divulgation sans autorisation législative ou de la personne concernée de ses renseignements personnels qui peuvent être d'ordre administratif ou clinique⁷⁸.

Droit au respect du secret professionnel

Il s'agit des renseignements confidentiels qui ont été révélés par un usager en raison de la profession d'un intervenant régie par un code de déontologie et ne peuvent être divulgués que si l'usager qui leur a fait les confidences l'autorise ou par une disposition expresse de la loi⁹.

Formulaire électronique

Formulaire créé par ordinateur, que l'on remplit à l'aide d'un support électronique et dont l'information est récupérée, traitée et exploitée automatiquement, notamment par un serveur dans le cas d'un réseau¹⁰.

Intervenant

Toute personne, salariée ou non, qui exerce des fonctions au sein de l'établissement, ce qui comprend le personnel d'encadrement, les employés, les médecins, les dentistes, les résidents en médecine, les sages-femmes, les étudiants et les stagiaires, les bénévoles et les personnes à contrat, incluant les chercheurs, les partenaires et les groupes communautaires en lien avec l'établissement¹¹.

Mesures de sécurité

Mesures visant à assurer la protection des renseignements personnels collectés, utilisés, communiqués, conservés ou détruits étant raisonnables compte tenu, notamment, de leur sensibilité, de la finalité de leur utilisation, de leur quantité, de leur répartition et de leur support¹².

Moyen technologique

Moyen faisant appel aux technologies de l'information, soit électronique, magnétique, optique, sans fil ou une combinaison de technologies étant utilisé au sein de l'établissement. Il s'agit par exemple, de sites Internet, courriels, formulaires électroniques, applications, DVD, clé USB, caméra, etc.

Objets connectés

Appareils utilisés dans le cadre de la prestation de soins ou de services dispensés par le CIUSSS MCQ visant à collecter, utiliser ou conserver des données médicales concernant un usager.

Outils de collaboration

Il s'agit d'une liste de produits à usage professionnel offerts par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) aux organismes du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)

⁷ Charte des droits et libertés de la personne, RLRQ c C-12, art. 5

⁸ Code civil du Québec, RLRQ c CCQ-1991, art.3, 35 et 36

⁹ Charte des droits et libertés de la personne, RLRQ c C-12, art. 9

¹⁰ OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Formulaire électronique*, [En ligne], 2008. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8386809/formulaire-electronique#:~:text=D%C3%A9finition,le%20cas%20d'un%20r%C3%A9seau>>

¹¹ CIUSSS MCQ. *Règlement du comité d'éthique clinique et organisationnelle : règles de fonctionnement* (RG-20-004), 2019, 31 p.

¹² *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A -2.1, art 63.1.

afin d'accroître la collaboration et étant utilisés par le CIUSSS MCQ, par exemple les outils de Microsoft 365 tels que *Outlook*, *SharePoint*, *Onedrive*, *Teams* et *FORMS*.

Renseignements personnels

Renseignements nominatifs concernant une personne physique et permettant de l'identifier¹³.

Responsable de la protection des renseignements personnels

Personne désignée par le président-directeur général comme responsable de la protection et de la gestion des renseignements personnels en conformité avec l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*¹⁴.

Utilisateur

Personne qui utilise un actif informationnel sous la responsabilité de l'établissement.

5. CONTEXTE LÉGAL OU CONTRACTUEL

La présente politique est appliquée et interprétée en fonction des lois et règlements en vigueur au Québec, notamment :

- *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ c C-12
- *Code civil du Québec*, RLRQ c CCQ-1991
- *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*, RLRQ c C-1.1
- *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, LQ 2021, c. 25
- *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1
- *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, RLRQ c S-4
- *Loi sur les archives*, RLRQ c A-21.1
- *Règlement sur les politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels par un moyen technologique*, c.A-2.1, r. 3.1
- Codes de déontologie des différentes professions de la santé et des services sociaux

6. MODALITÉS

6.1 Principes généraux

Les intervenants du CIUSSS MCQ doivent respecter plusieurs obligations concernant la confidentialité des renseignements personnels. Plusieurs documents d'encadrement ont été adoptés afin de mettre en place des processus pour en assurer le respect.

Le CIUSSS MCQ collectera et communiquera des renseignements personnels aux usagers, aux intervenants ou à des tiers uniquement par des moyens technologiques approuvés par les autorités gouvernementales telles que le MSSS ou le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

¹³ *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A -2.1, art. 54.

¹⁴ CIUSSS MCQ. *Politique d'accès aux documents administratifs et aux renseignements personnels* (PO-10-004), 2017, 10 p.

Dans le cadre de leur relation avec l'établissement, sauf dans des situations exceptionnelles, les usagers ou toute autre personne doivent aussi s'abstenir de transmettre des renseignements personnels par des moyens technologiques tels que les applications *Messenger*, *Snapchat* ou *WhatsApp*.

6.2 Catégorie de renseignements personnels pouvant être collectés

Le CIUSSS MCQ s'engage à collecter, communiquer et conserver uniquement les renseignements personnels nécessaires à l'exercice de sa mission ou à l'exercice des fonctions des divers intervenants de l'établissement.

L'établissement peut recueillir entre autres les renseignements suivants :

- concernant les coordonnées personnelles (prénom, nom, adresse courriel, adresse civique, numéro(s) de téléphone, etc.);
- de nature identificatoire (date de naissance, sexe, âge, adresse, numéro de téléphone, langue maternelle ou langue parlée et/ou écrite, ethnicité, handicap);
- de nature financière;
- de nature médicale;
- de nature clinique;
- relatifs à une étude ou à une recherche;
- relatifs à une plainte;
- relatifs à des fournisseurs ou des prestataires de services;
- relatifs à l'emploi, les stages ou des activités de bénévoles.

Les renseignements personnels qui seront communiqués par moyen technologique approuvé par les autorités gouvernementales seront traités confidentiellement, et ce, suivant leur réception par le CIUSSS MCQ. Ceux-ci ne seront utilisés que pour des fins cliniques ou administratives selon les secteurs concernés.

6.3 Renseignements recueillis automatiquement sur les sites Internet du CIUSSS MCQ

Lorsqu'une personne accède aux divers sites Internet appartenant au CIUSSS MCQ, un échange de renseignements s'effectue automatiquement entre l'ordinateur utilisé par l'utilisateur et le serveur des sites du CIUSSS MCQ.

Les renseignements recueillis automatiquement sont notamment :

- le nom de domaine Internet et l'adresse IP avec laquelle l'utilisateur accède au site Internet¹⁵¹⁶;
- la date et l'heure auxquelles l'utilisateur accède au site Internet;
- les différentes pages parcourues ainsi que la durée de leurs consultations.

Certains renseignements recueillis automatiquement sont conservés par le CIUSSS MCQ pour des fins de statistiques. Ces renseignements sont conservés entre autres pour connaître le nombre de visiteurs, les pages et les sections les plus parcourues et les références consultées

¹⁵ L'adresse IP étant un numéro qui identifie de façon unique un ordinateur connecté au réseau Internet et en permet la localisation.

¹⁶ OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Adresse IP*, [En ligne], 2015. [\[https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/2076495/adresse-ip\]](https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/2076495/adresse-ip)

via hyperliens. Ces renseignements sont conservés dans un but d'amélioration des sites Internet, des outils ainsi que des services offerts par le CIUSSS MCQ.

6.4 Utilisation des renseignements personnels collectés par un moyen technologique

Le CIUSSS MCQ peut recueillir et utiliser des renseignements personnels afin de remplir sa mission soit d'offrir des soins de santé et des services sociaux auprès de la population. Les renseignements personnels peuvent également être collectés et utilisés dans le cadre des fonctions des intervenants du CIUSSS MCQ. Ces intervenants signent un engagement de confidentialité et sont formés et sensibilisés à l'importance d'assurer une protection des renseignements personnels.

Le CIUSSS MCQ utilise les renseignements recueillis à différentes fins notamment et non limitativement :

- d'identification;
- de formation et de contrôle de la qualité;
- d'amélioration des soins et services;
- de statistiques;
- cliniques et/ou médicales;
- de suivi et réponse aux plaintes adressées à la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- de suivi et de contact dans le cadre de demandes de stage;
- de suivi et réponse aux demandes d'information en lien avec les services de santé et sociaux offerts par l'établissement, etc.

Les intervenants du CIUSSS MCQ qui peuvent collecter, utiliser ou communiquer des renseignements personnels avec les moyens approuvés par les autorités gouvernementales concernées sont notamment :

- le personnel administratif et les gestionnaires selon leurs fonctions dans le secteur concerné;
- le personnel clinique et médical ainsi que les gestionnaires selon les balises applicables au secteur concerné¹⁷.

6.5 Communication des renseignements personnels collectés par un moyen technologique

Le CIUSSS MCQ ne vend pas et n'échange pas de renseignements personnels recueillis par l'entremise de ses sites Internet ou d'autres moyens technologiques à des tiers.

Le CIUSSS MCQ s'engage à respecter la confidentialité des renseignements personnels et de communiquer les renseignements conformément aux règles applicables. Ainsi, avant de transmettre des renseignements personnels à des tiers, le CIUSSS MCQ demandera l'autorisation aux personnes visées.

¹⁷ CIUSSS MCQ, *Balises encadrant l'utilisation du courriel pour la transmission des renseignements personnels* (PRO-16-100), 2022, 16 p.

Cependant, il est possible que certains renseignements personnels soient communiqués à des tiers sans le consentement de la personne concernée de manière à satisfaire aux exigences légales, et ce, de façon exceptionnelle entre autres :

- au ministère du Revenu;
- à l'assureur de l'établissement;
- à certains fournisseurs de services afin qu'ils puissent exécuter leur contrat;
- à de tiers partenaires afin de prévenir des blessures graves;
- aux ordres professionnels;
- aux organismes accréditeurs (par exemple Agrément Canada);
- à tous autres tiers lorsque cela est nécessaire pour l'application d'une loi.

De plus, le CIUSSS MCQ peut transférer les renseignements personnels à des fournisseurs de services, sous-traitants ou autres tiers avec lesquels le CIUSSS MCQ entretient une relation contractuelle. Dans un tel cas, ces tiers doivent s'engager à assurer la protection des renseignements personnels et à les utiliser conformément aux balises légales et clauses contractuelles applicables.

Le CIUSSS MCQ peut communiquer à un chercheur ou à un organisme qui souhaite utiliser des renseignements personnels, sans consentement, à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques lorsqu'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée est effectuée et que les autres conditions prévues à la législation sont remplies¹⁸.

6.6 Protection des renseignements personnels communiqués par moyen technologique

Malgré que le CIUSSS MCQ mette en place des mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels collectés¹⁹ par moyens technologiques, certains risques peuvent être présents.

Le CIUSSS MCQ encadre les balises applicables aux intervenants afin de respecter la confidentialité des renseignements personnels et de mettre en place de bonnes pratiques. Cette obligation est présente durant leur lien d'emploi, et ce, même en dehors des heures ouvrables et persiste après la fin du lien d'emploi ou de collaboration avec le CIUSSS MCQ.

Le CIUSSS MCQ demande à toute personne d'éviter de lui transmettre des renseignements personnels qui ne sont pas requis pour la finalité recherchée par la collecte de renseignements personnels.

Le CIUSSS MCQ interdit aux intervenants de faire usage des renseignements personnels obtenus dans le cadre de ses fonctions de manière à créer un préjudice pour la personne concernée ou en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour soi-même ou pour autrui.

Dans le cas où un incident de confidentialité surviendrait et causerait un préjudice sérieux, la personne concernée en sera informée dans les meilleurs délais conformément à la *Procédure de gestion des incidents de confidentialité* (PRO-10-014).

¹⁸ *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, art. 67.2.1, 67.2.2 et 67.2.3.

¹⁹ *Ibid.*, art. 63.1.

En cas de manquements, des mesures administratives peuvent être mises en place auprès des intervenants qui ne respectent pas leur obligation en matière de confidentialité.

6.7 Conservation et destruction des renseignements personnels communiqués par moyen technologique

Le CIUSSS MCQ conserve les renseignements personnels pour la durée nécessaire aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis, et ce, selon le plan de classification des documents adopté par le CIUSSS MCQ.

Les renseignements sont conservés selon les normes des autorités gouvernementales, ce qui peut inclure notamment l'infonuagique et le réseau interne de l'établissement ou temporairement par l'entremise de sous-traitants. Dans ce dernier cas, les sous-traitants souscrivent à une entente de confidentialité et sont donc liés aux obligations de confidentialité et à la protection des renseignements personnels.

La conservation des renseignements personnels est effectuée sur des équipements sécurisés et sont accessibles aux seules personnes dont l'accès est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions..

Lorsque les fins pour lesquelles les renseignements ont été recueillis sont accomplies, les intervenants ont l'obligation de les détruire de manière sécuritaire et confidentielle conformément aux obligations légales et réglementaires applicables à l'établissement.

6.8 Accès et rectification des renseignements personnels collectés

Pour les demandes d'accès ou de rectification à des renseignements personnels de nature administrative, une personne peut effectuer une demande à l'adresse courriel suivante : 04dai@ssss.gouv.qc.ca.

Pour les demandes d'accès ou de rectification à des renseignements personnels de nature clinique, toute personne peut consulter le site Internet principal du CIUSSS MCQ où sont indiquées les modalités pour effectuer une demande.

Ces demandes d'accès peuvent être assujetties à des frais conformément au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*²⁰ ainsi qu'aux circulaires ministérielles applicables.

6.9 Liens externes

Certains sites Internet, notamment le site Internet principal du CIUSSS MCQ, contiennent des hyperliens donnant accès à des sites Web externes appartenant et gérés par des tiers. Ces hyperliens sont mis à la disposition des utilisateurs et des intervenants par le CIUSSS MCQ afin de faciliter les accès.

Le CIUSSS MCQ n'exerce aucun contrôle sur le contenu et l'exploitation de ces sites externes. Par conséquent, le CIUSSS MCQ se décharge de toute responsabilité quant à la teneur ou l'utilisation de ces sites externes.

²⁰ *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*, RLRQ c A-2.1, r 3.

6.10 Droit de refus de l'utilisateur

Toute personne a le droit de refuser de transmettre des renseignements personnels par courrier électronique ou par d'autres moyens technologiques.

Vous pouvez aussi retirer sur simple avis verbal un consentement à l'échange de renseignements personnels en avisant le secteur concerné.

6.11 Responsable de l'application de la politique

Le responsable de la protection des renseignements personnels est responsable de l'application et de la révision de la présente politique.

Toute question ou plainte relative à l'application de la présente politique doit être transmise au responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse courriel suivante : 04PRP@ssss.gouv.qc.ca.

7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Président-directeur général

- Soutient le responsable de la protection des renseignements personnels dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

- Assure la rédaction de la présente politique ainsi que sa mise en jour.
- Assure la mise en application de la présente politique.

Le responsable de la protection des renseignements personnels

- Veille à ce que la présente politique soit diffusée et respectée au sein de l'établissement.
- Est responsable de répondre à toute question ou plainte relative à l'application de la présente politique.

Direction de l'enseignement universitaire, de la recherche et de l'innovation

- Est responsable de faire respecter la présente politique auprès des étudiants, stagiaires ainsi qu'aux chercheurs et leur personnel.

Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques

- Sollicite l'approbation du responsable de la protection des renseignements personnels avant la diffusion de formulaires électroniques sur le site Internet de l'établissement.
- Est responsable de la publication de la présente politique sur le site Internet de l'établissement.

Direction des ressources informationnelles

- Veille à la sécurité des moyens technologiques.

Directions administratives et cliniques

- Font connaître la présente politique.
- Assurent le respect de la présente politique.

Intervenant

- Applique les balises de la présente politique notamment lors de la collecte, de l'utilisation et de la communication des renseignements personnels.
- S'assure de collecter, d'utiliser et de communiquer uniquement les renseignements personnels nécessaires à ses fonctions.
- Vérifie que les moyens technologiques sont approuvés par l'établissement.

Utilisateur

- Utilise la version la plus récente et conforme aux exigences de sécurité d'un navigateur Web.
- S'assure de la confidentialité des renseignements personnels qu'il collecte.
- Protège la confidentialité des données d'identification qu'il utilise.
- S'assure de ne communiquer que les renseignements personnels nécessaires aux fonctions de l'intervenant.
- Choisit un mot de passe sécuritaire répondant aux exigences des meilleures pratiques en matière de sécurité selon les orientations gouvernementales.

8. ANNEXES

S. O.

9. BIBLIOGRAPHIE

La présente politique se base sur les normes législatives mentionnées ci-devant.

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC. *Balises encadrant l'utilisation du courriel pour la transmission des renseignements personnels* (PRO-16-100), 2022, 16 p.

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC. *Politique d'accès aux documents administratifs et aux renseignements personnels* (PO-10-004), 2017, 10 p.

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC. *Politique de gestion intégrée des risques* (PO-20-007), 2022, 12 p.

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC. *Politique sur la sécurité informationnelle* (PO-18-001), 2016, 15 p.

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC. *Règlement du comité d'éthique clinique et organisationnelle : règles de fonctionnement* (RG-20-004), 2019, 31 p.

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC. *Politique de confidentialité*, [En ligne], 2023. [<https://www.cai.gouv.qc.ca/politique-de-confidentialite/>]

DE RICO, Jean-François et GINGRAS, Patrick. « Les premiers pas de la procédure technologique : regard technologique sur le nouveau *Code de procédure civile* », [En ligne], *Lex Electronica*, Volume 21, 2016. [<https://www.lex-electronica.org/s/1448>]

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Cadre gouvernemental de gestion : Sécurité de l'information*, [En ligne], Secrétariat du Conseil du Trésor, 2014. [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources_informationnelles/directives/cadre_gestion_securite_information.pdf]

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politiques de confidentialité lors d'une collecte de renseignements personnels par un moyen technologique*, [En ligne], 2023. [<https://www.quebec.ca/gouvernement/travailler-gouvernement/travailler-fonction-publique/services-employes-etat/conformite/protection-des-renseignements-personnels/gouvernance-en-matiere-de-protection-des-renseignements-personnels/politique-de-confidentialite>]

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Cadre gouvernemental de gestion de la sécurité de l'information*, [En ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/cybersecurite_numerique/Publications/CA_gestion_SI.pdf]

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Cybersécurité : Cadre provincial de gestion de la sécurité de l'information (MSSS-CDG01)*, Direction générale adjointe – Centre opérationnel de cyberdéfense, 2022, 29 p.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Formulaire électronique*, [En ligne], 2008. [<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8386809/formulaire-electronique#:~:text=D%C3%A9finition,le%20cas%20d'un%20r%C3%A9seau>]

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Outils de collaboration Microsoft 365 : Termes et conditions d'utilisation des outils de collaboration - Version : 0.96*, Direction générale des technologies de l'information, 2023, 9 p.

10. OUTILS COMPLÉMENTAIRES

Politique sur la sécurité informationnelle (PO-18-001)

Politique de gestion intégrée des risques (PO 20-007)

Politique d'accès aux renseignements personnels concernant l'utilisateur (PO-16-002)

Politique d'accès aux documents administratifs et aux renseignements personnels (PO-10-004)

Balises encadrant l'utilisation du courriel pour la transmission des renseignements personnels (PRO-16-100)

11. MOTS CLÉS

Accès

Confidentialité

Moyen technologique

Protection des renseignements personnels

Renseignements personnels

Site Internet

12. SIGNATURES

ÉLABORATION :	<p>M^e Amélie Gervais Conseillère cadre – Protection des renseignements personnels – Intérim Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique</p> <p>M^e Viviane Rheault Avocate Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques</p>	
COLLABORATION :	<p>Sylvain Fernet Officier de sécurité de l'information Direction des ressources informationnelles</p>	
ANNULE ET REMPLACE :	CSSSAE	S. O.
	CSSSBNY	S. O.
	CSSSD	S. O.
	CSSSE	S. O.
	CSSSHSM	S. O.
	CSSSM	S. O.
	CSSSTR	S. O.
	CSSSVB	S. O.
	Agence	S. O.
	CJMCQ	S. O.
	CRDITED	S. O.
	Domrémy	S. O.
	InterVal	S. O.
ADOPTÉ PAR :	<p>Le conseil d'administration du CIUSSS MCQ,</p> <p><i>Original signé par</i> _____ M. Michel Larrivée, président</p> <p>Date : 2024-03-26</p>	
RÉVISION :	2028	